

Le 2 février 2024

PAR COURRIEL

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de la
gouvernance (par intérim)

Édifice Jean-Lesage

20^e étage

75, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2023-0518

Bonjour,

La présente a pour objet le suivi de votre demande reçue le 22 décembre 2023 et visant à obtenir :

« Combien d'enquêtes (et/ou de réprimandes de toutes natures) ont été effectuées ces cinq dernières nées portant sur des cadeaux offerts par le secteur privé à des employés d'Hydro-Québec ?

Chaque fois, j'aimerais obtenir les noms des entreprises concernées, les personnes ciblées et ledit rapport ou tout autre document faisant état de ladite situation. »

(Transcription intégrale)

Après vérifications, il appert que durant les cinq (5) dernières années, il y a eu dix (10) enquêtes portant sur des cadeaux offerts à des employés d'Hydro-Québec. Quatre (4) enquêtes ont mené à des réprimandes auprès d'employés et des avis de mesures correctives envoyés à des fournisseurs. Six (6) autres enquêtes ont mené à des avis de mesures correctives envoyés à des fournisseurs (sans réprimande d'employés).

Par ailleurs, le nom des entreprises concernées, les personnes ciblées et les documents faisant état de ladite situation ne sont pas accessibles suivant les articles 14, 22, 31, 32, 37, 39, 53, 59 et 88 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe. En effet, ces documents contiennent entre autres des renseignements personnels confidentiels concernant d'autres personnes, ainsi que des avis, des analyses ou des recommandations que nous traitons de manière confidentielle.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.